



MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Les chiffres clés de l'aide publique au développement (APD) des collectivités territoriales en 2022

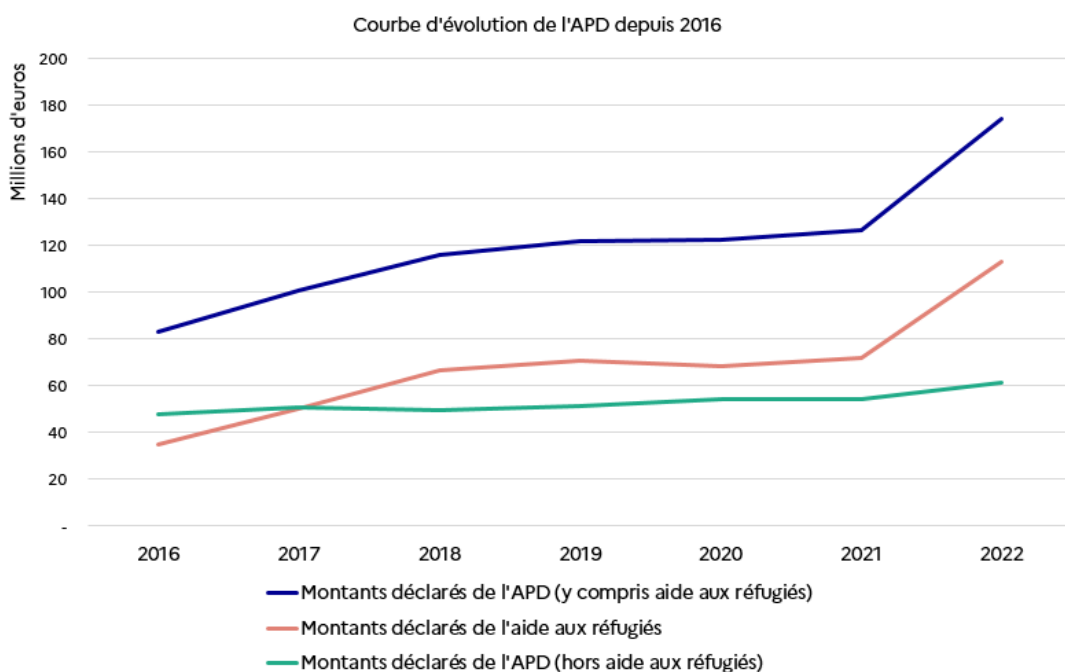
Campagne de déclaration 2023 sur les données 2022



L'APD des collectivités territoriales françaises est en nette hausse en 2022, s'établissant à un montant record de **174,3 millions d'€**, soit **+12,12%** par rapport à 2021

L'aide aux réfugiés en France a augmenté de 57% et atteint, avec 113,2 millions d'euros, son plus haut niveau depuis qu'elle est comptabilisée dans l'APD (2016). La hausse de l'instabilité dans de nombreuses zones géographiques et le retour de la guerre en Europe sont les causes vraisemblables de cette hausse.

L'APD hors aide aux réfugiés progresse elle aussi de 12% pour atteindre **61 millions d'euros**. Ce montant, également à son **plus haut niveau depuis 2016**, témoigne de l'effort particulier de solidarité réalisé par les collectivités territoriales en ces temps de crises multiples.



### Les 5 principaux secteurs de l'APD des collectivités territoriales (hors aide aux réfugiés)



Eau et assainissement



Agriculture



Education et formation



Gouvernement et société civile

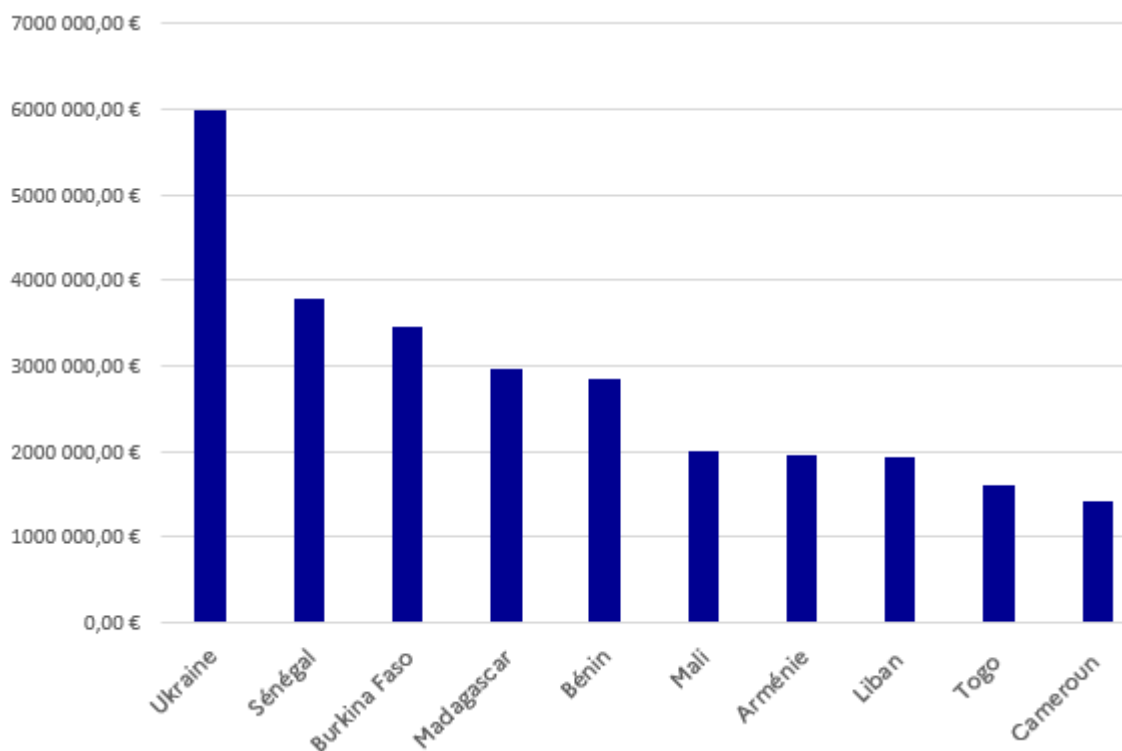


Politique en matière de population, santé et fertilité

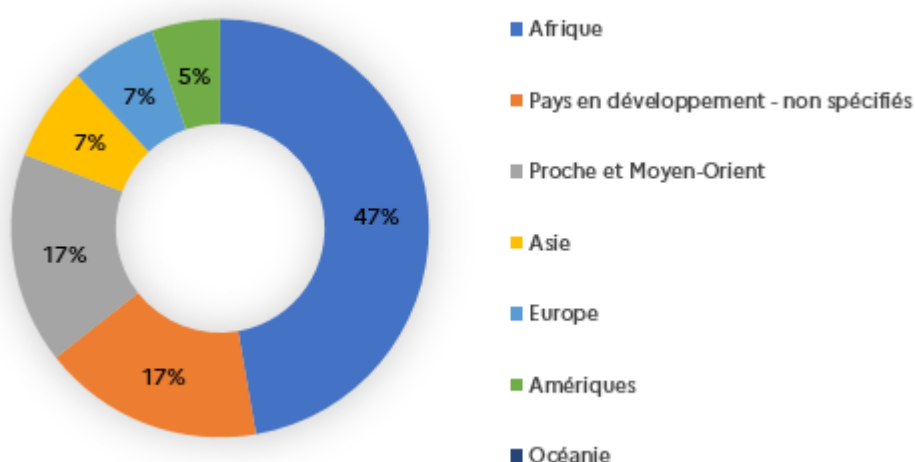
Ces 5 secteurs représentent **plus de la moitié de l'APD hors aide aux réfugiés**.

## Une aide toujours dirigée de façon importante vers les pays africains mais la situation ukrainienne bouleverse les équilibres

Les 10 premiers pays bénéficiaires de l'APD des collectivités en 2022 :

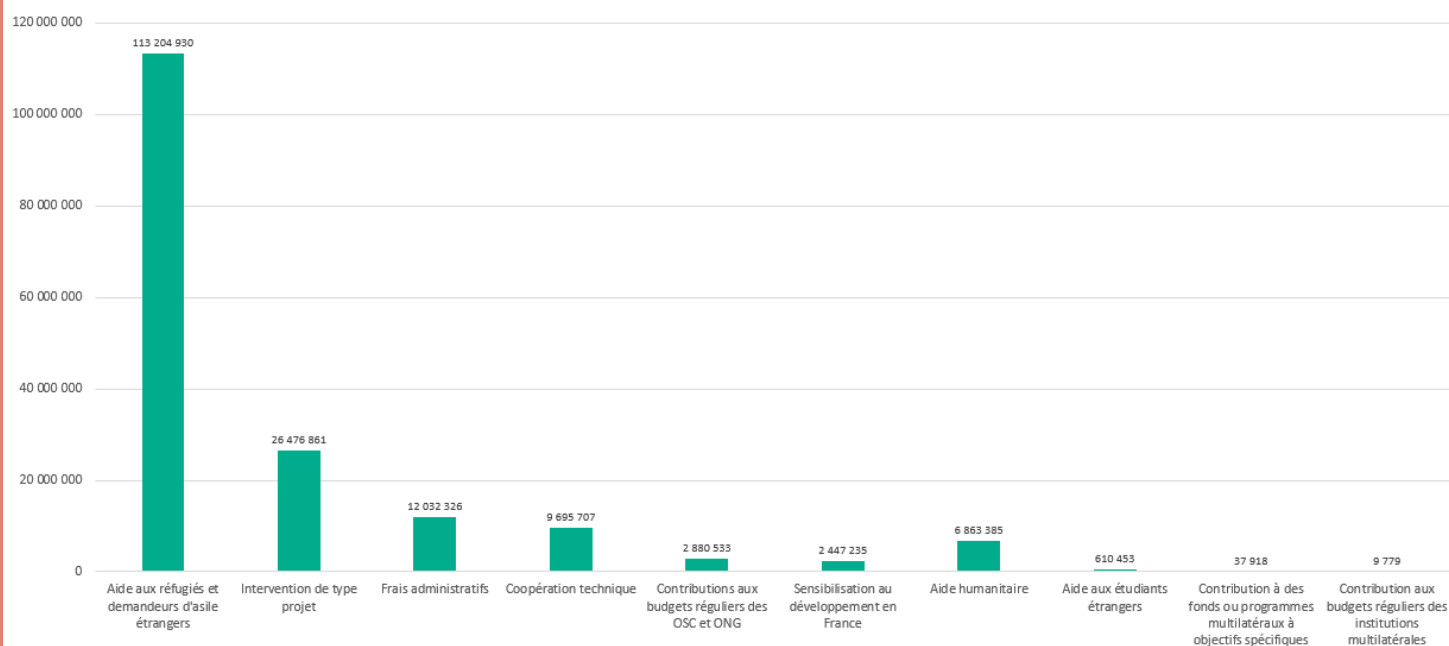


L'Afrique reste de loin le premier continent bénéficiaire de l'APD des collectivités territoriales françaises. Cependant **en 2022 l'Ukraine est le premier pays bénéficiaire de l'APD des collectivités territoriales françaises.**



En 2022 l'APD vers les anciens pays prioritaires du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) et du Sahel a **légèrement diminué**. Ainsi, **37%** de l'APD des collectivités est dirigée vers les anciens pays prioritaires du CICID et **12,5%** vers ceux du Sahel (7,3M€ en 2022 contre 8,1 M€ en 2021 et 8,3 M€ en 2020 pour le Sahel).

## Répartition de l'APD des collectivités 2022 par canal d'acheminement :



### Une aide qui s'est adaptée aux circonstances

L'intervention de type projet reste le principal canal d'intervention des collectivités et représente 43% de leur APD hors aide aux réfugiés (léger recul de 7% par rapport à 2021). Les échanges d'experts se maintiennent, représentant encore 15% de l'APD des collectivités. L'appui aux ONG et associations est en baisse (4% de l'aide contre 7% en 2021 et 5% en 2020) de même que la sensibilisation au développement en France (4% de l'aide contre 5% en 2021).

Focus : pérennité et augmentation du soutien aux étudiants étrangers

En hausse constante, le soutien aux étudiants étrangers poursuit sa croissance en 2022 (+40%) pour atteindre pour la première fois 610 000 €.

68% des dépenses APD des collectivités sont annoncées de marqueur genre 1 ou 2 (selon la classification de l'OCDE) dont 5,6% de marqueur genre 2.

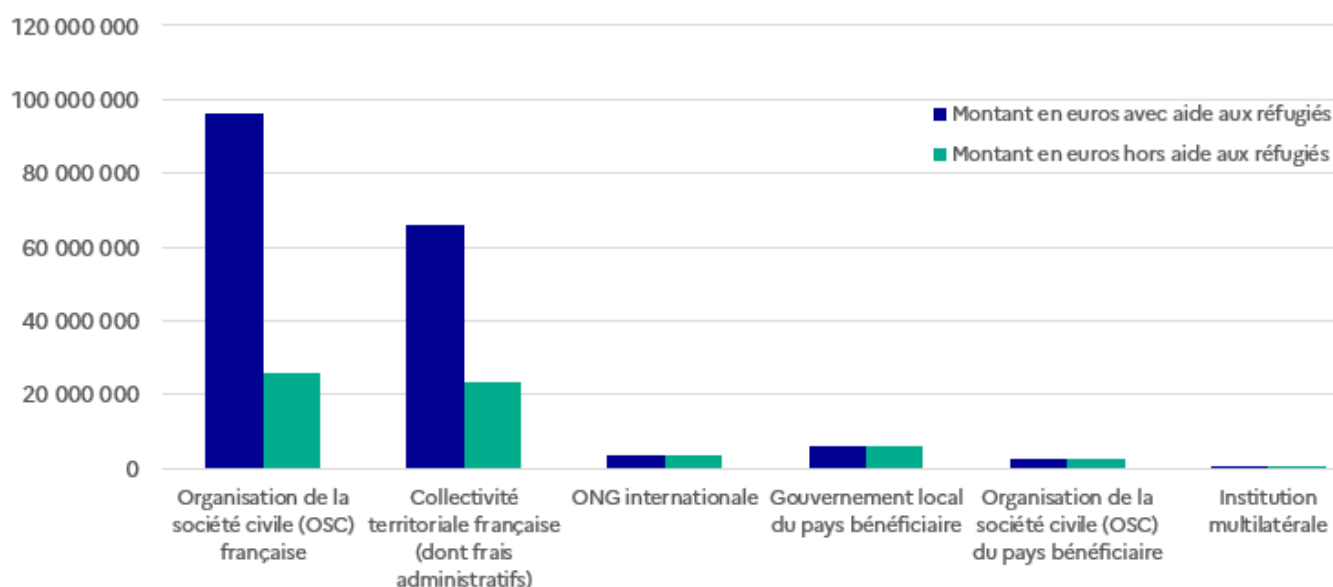
Focus : prise en compte du Genre

## Focus : l'aide humanitaire en hausse, majoritairement tournée vers l'Ukraine

**L'aide humanitaire progresse fortement** en 2022 avec des résultats record (11% de l'aide contre 5% en 2021) : elle est **particulièrement tournée vers l'Ukraine, le Liban, le Mali et le Kenya** qui concentrent à eux seuls près de 90% de l'aide humanitaire des collectivités (soit 6,1M€ sur 6,8 M€ au total).

**L'Ukraine mobilise 79% de l'aide humanitaire totale**, soit 5,4 M€ sur 6,8M€.

Le conseil régional d'Ile-de-France, la ville de Paris, le conseil régional du Grand Est, le conseil départemental des Yvelines, le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté sont les collectivités ayant le plus contribué à cette aide humanitaire (elles cumulent environ 49% de l'aide humanitaire des collectivités en 2022).



### Un portail d'accès unique aux données de l'APD française

Conformément à la loi de programmation n°2021-1031 du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, une **base de données ouvertes**, regroupant toutes les informations relatives à l'aide publique au développement de la France, notamment les **données de l'aide des collectivités territoriales (pour les consulter, filtrer par coopération décentralisée)** est désormais disponible à l'adresse :

**[data.aide-developpement.gouv.fr](https://data.aide-developpement.gouv.fr)**

Portail des données de l'aide publique au développement de la France



Plus de 100 M€ d'aide marquée par les collectivités territoriales sur les objectifs de développement durable (ODD) en 2022

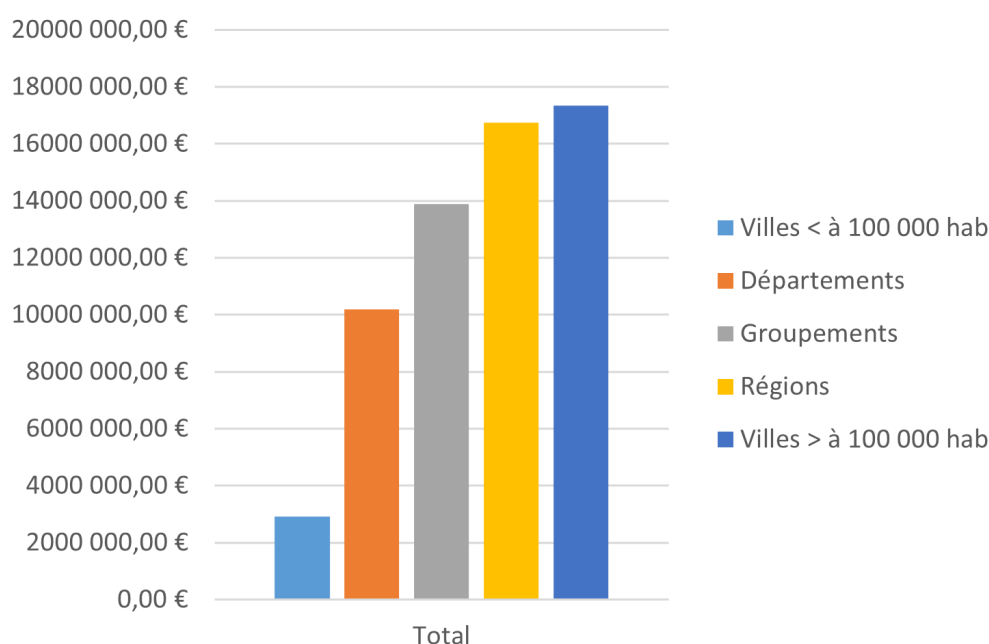
Volumes ciblant en premier lieu l'ODD :



Une aide de plus en plus portée par les communes de plus de 100 000 habitants et les groupements de collectivités

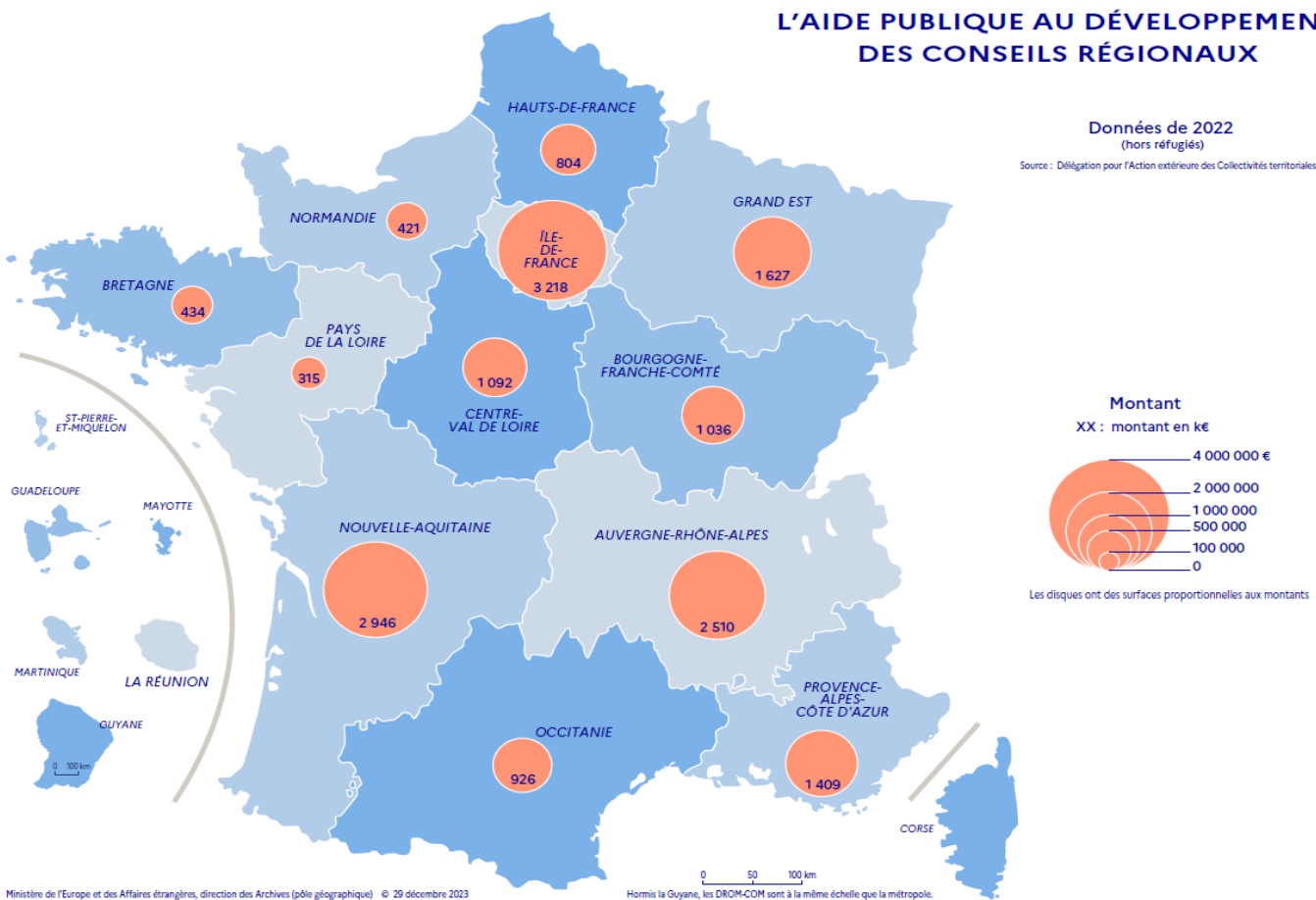
L'APD de tous les niveaux de collectivités territoriales est en hausse en 2022, hormis celle des conseils départementaux qui poursuit sa légère diminution (passant de 11,6 M€ en 2020 à 10,16 M€ en 2022).

Les conseils régionaux, traditionnellement en tête des déclarations APD, sont en 2022 dépassés par les communes de plus de 100 000 habitants. En effet ces dernières, portées par l'engagement toujours conséquent de la ville de Paris (14,2 millions d'€), ont augmenté leur aide publique au développement de 3 millions d'€ par rapport à 2021. Elles représentent ainsi 28% du montant total de l'APD hors aide aux réfugiés, soit une hausse de 3%.

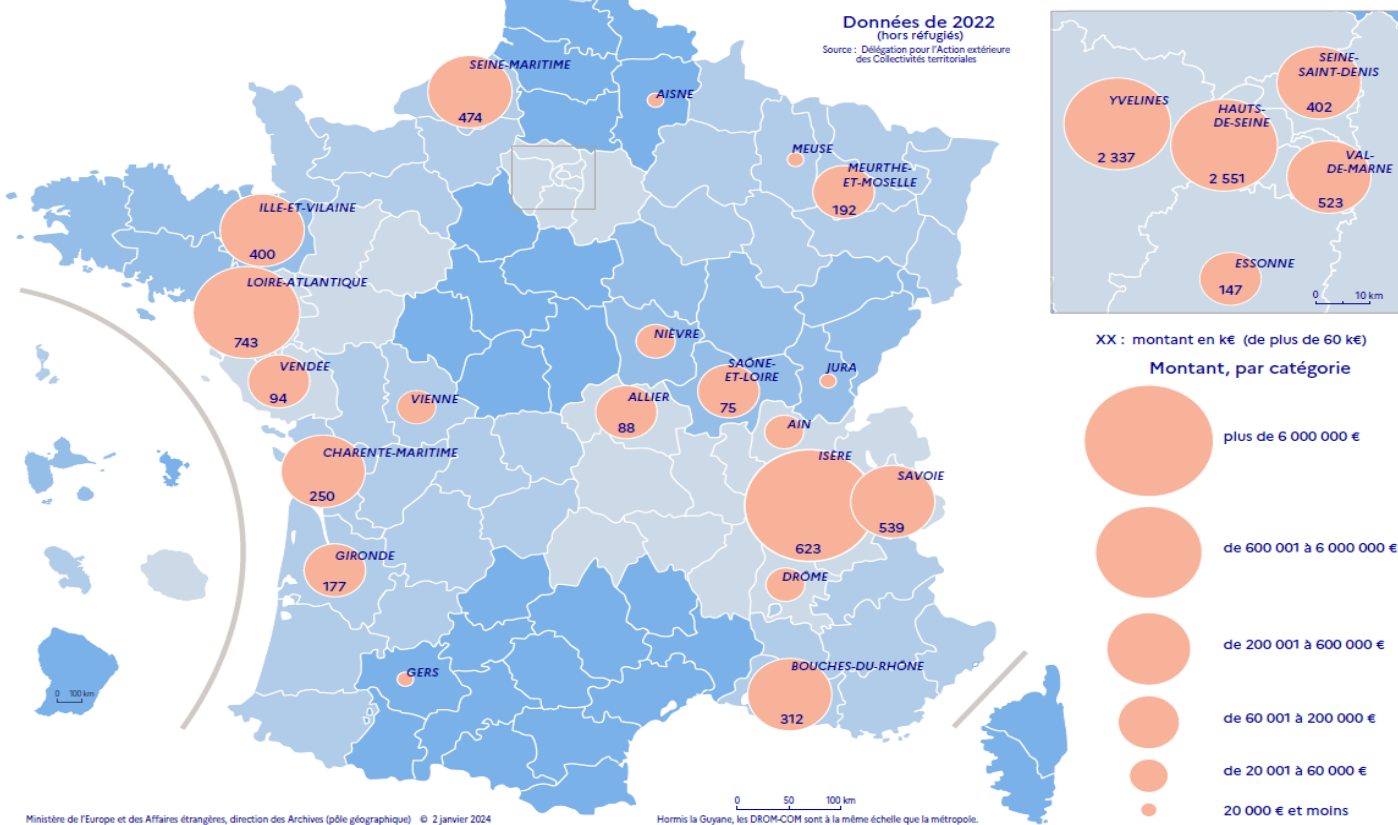


# Cartes de France de l'APD par niveau de collectivités

## L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES CONSEILS RÉGIONAUX



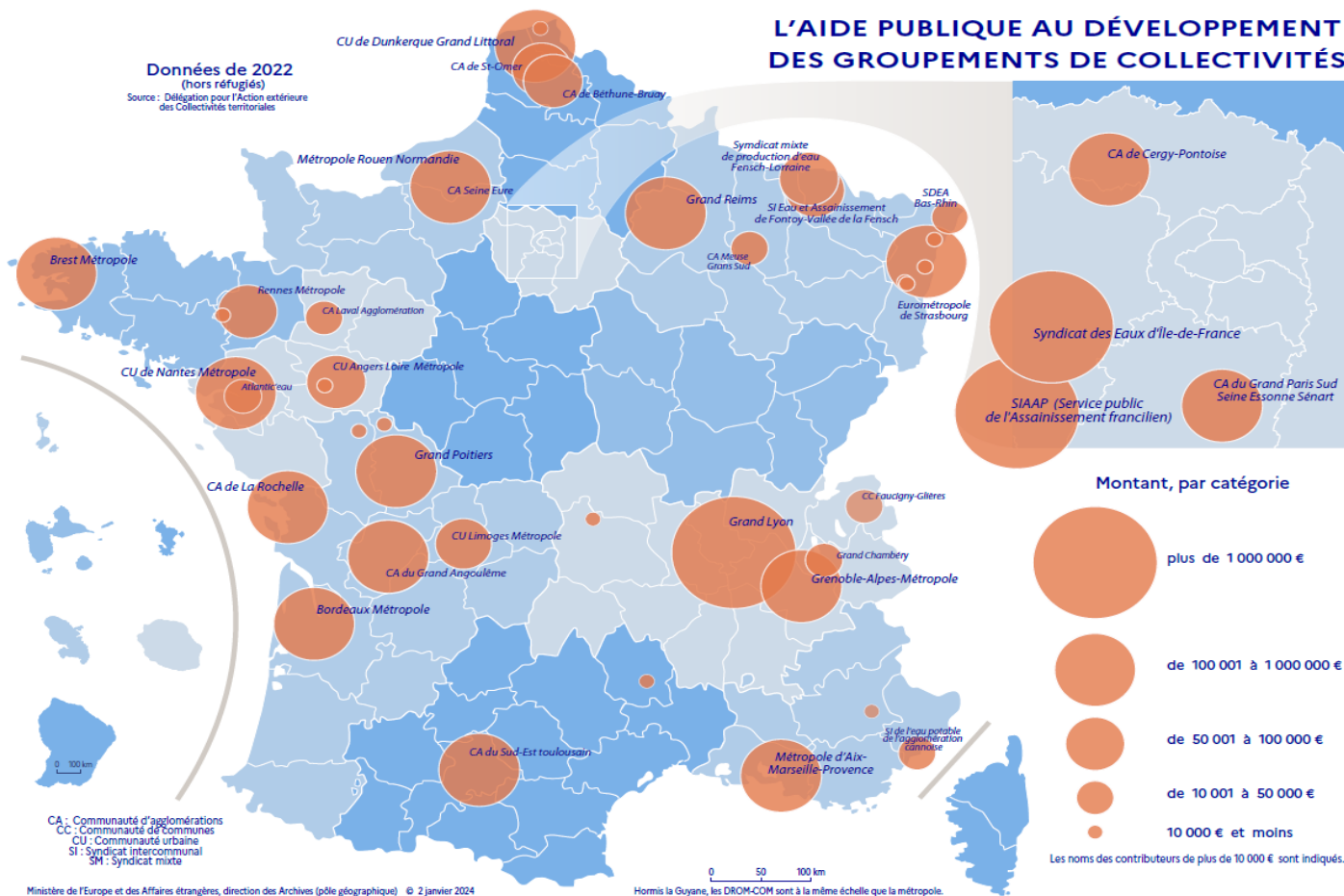
## L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX



# L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS

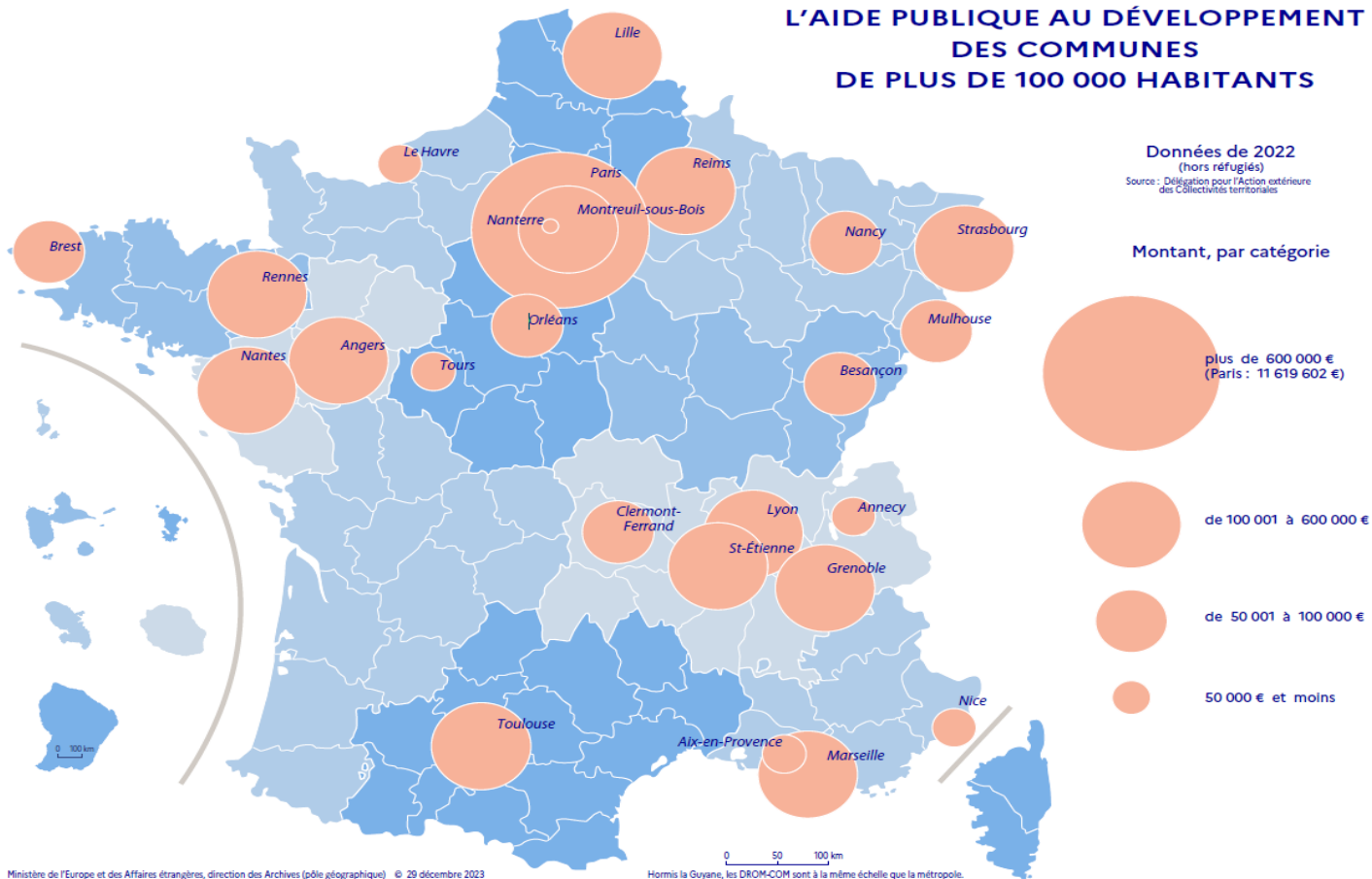
Données de 2022  
(hors réfugiés)

Source : Délégation pour l'Action extérieure  
des Collectivités territoriales

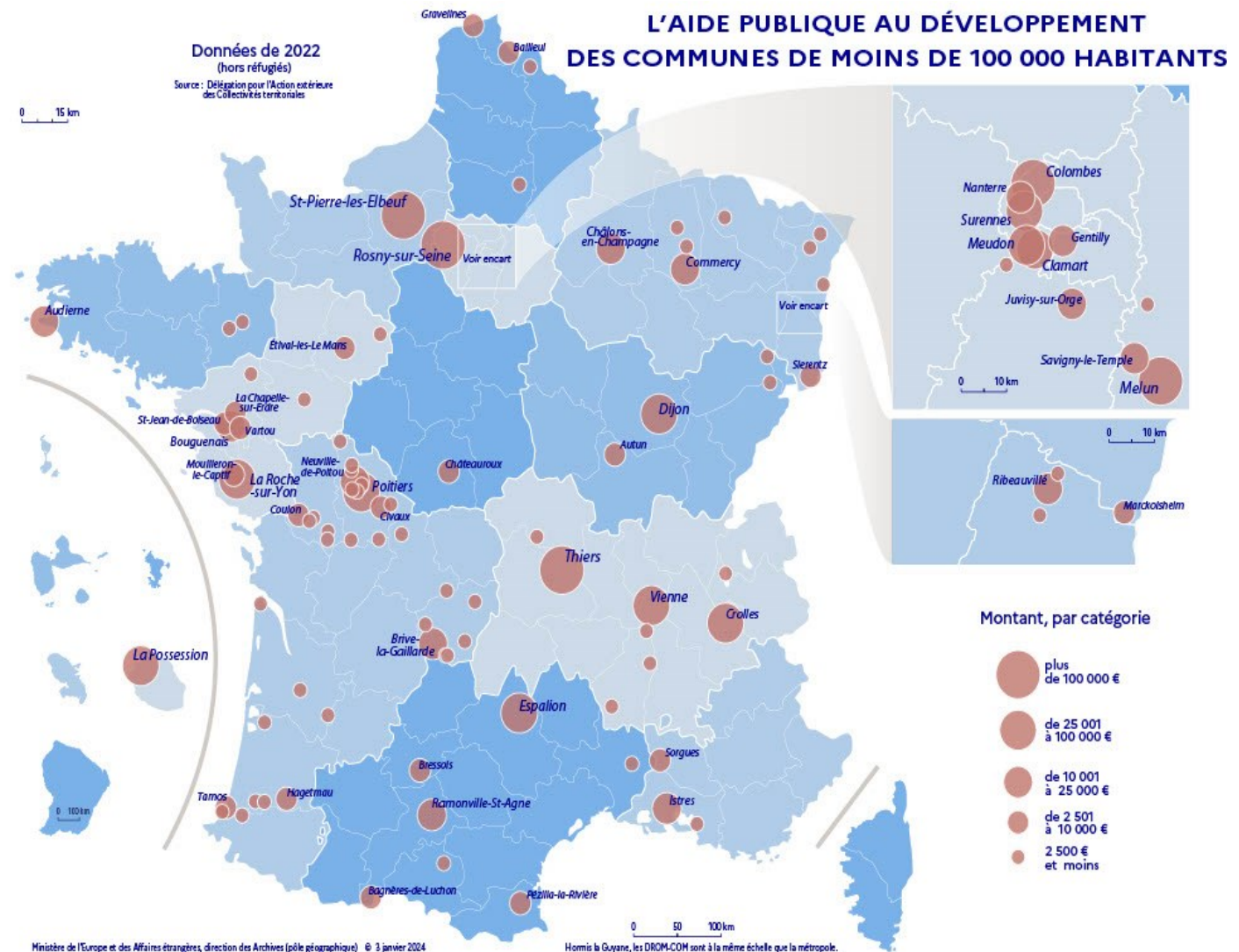


CA : Communauté d'agglomérations  
CC : Communauté de communes  
CU : Communauté urbaine  
SI : Syndicat intercommunal  
SM : Syndicat mixte

## L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES DE PLUS DE 100 000 HABITANTS



## L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES DE MOINS DE 100 000 HABITANTS





## Déclarer son APD à l'occasion de la campagne annuelle

La France est le cinquième contributeur mondial d'aide publique au développement (APD). **Les collectivités territoriales françaises contribuent à cette aide et leurs actions viennent renforcer les effets de l'APD française :**

- en permettant à l'APD de se diffuser dans les territoires de nombreux pays partenaires. En 2022, **91 pays** étaient concernés par l'APD des collectivités françaises ;
- en couplant l'APD à d'autres projets non-éligibles à l'APD mais complémentaires, tels que des projets culturels, d'échanges de jeunes, d'accompagnement et de promotion des entreprises, etc ;
- en facilitant la reconnaissance des autorités locales et régionales comme des acteurs pivots pour le développement inclusif de tous les territoires d'un pays.

Chaque année, les collectivités territoriales françaises et leurs groupements doivent déclarer leur contribution à l'APD, (article L. 1115-6 du Code général des collectivités territoriales), sur le site [www.cncd.fr](http://www.cncd.fr). Ces données sont ensuite prises en compte dans l'APD de la France et figurent dans le rapport annuel du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

## Commission nationale de la coopération décentralisée

Instituée par la loi du 6 février 1992, la CNCD rassemble à parité les représentants de 8 associations nationales de collectivités locales, des ministères concernés par l'action extérieure des collectivités territoriales et de six opérateurs du MEAE.

Elle peut formuler toutes propositions visant à améliorer et renforcer les modalités d'exercice de l'action extérieure des collectivités territoriales.

Son secrétariat général est assuré par la Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTCIV) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.



Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile

57 boulevard des Invalides

75007 PARIS

[diplomatie.gouv.fr/cncd](https://diplomatie.gouv.fr/cncd)

01 43 17 62 64 | [secretariat.dgm-dctciv@diplomatie.gouv.fr](mailto:secretariat.dgm-dctciv@diplomatie.gouv.fr)

Twitter : [@CNCD\\_Fr](https://twitter.com/CNCD_Fr) | Youtube : [CNCD\\_Fr](https://www.youtube.com/CNCD_Fr)

Maquettage : Axel Raphalen

Impression : reprographie DIL la Courneuve

Crédits photographiques : © MEAE/Fabienne Douce